

TITRE : Statut des praticiens des hôpitaux: améliorer les retraites pourrait limiter le recours à l'activité libérale, estime la CMH

PARIS, 30 mai (APM) - Améliorer les retraites des praticiens des hôpitaux pourrait permettre de limiter le recours à l'activité libérale, indique à l'APM le président de la Coordination médicale hospitalière (CMH), François Aubart.

Commentant le rapport de la Cour des comptes sur les personnels hospitaliers (cf dépêche [APM SNJEA001](#)), François Aubart estime que le constat global établi par la Cour est exact mais il regrette que l'instance ne propose pas de solutions.

Pour lui, les critiques du rapport portent à la fois sur les difficultés de l'hôpital à se renouveler et sur le fait que l'Etat n'est pas toujours "au rendez-vous de ses engagements".

"L'hôpital est l'une des institutions publiques qui se réforment le plus malgré sa taille considérable et son nombre élevé d'intervenants", explique-t-il. Toutefois, il estime que les réformes lancées par le ministère de la santé peinent parfois à arriver jusqu'à leurs cibles du fait de la complexité de l'arborescence des tutelles.

Il souligne que dans cette arborescence, il existe des "maillons faibles". A titre d'exemple, il a précisé que le manque de formation à la gestion des médecins peut constituer une faiblesse.

Interrogé sur l'importance de l'activité libérale dans les rémunérations de certains praticiens (cf dépêche [APM CBJEB005](#)), François Aubart a indiqué que "l'insuffisance de traitement du dossier des retraites a généré la persistance de l'activité libérale".

La retraite des praticiens hospitalo-universitaires n'est pas calculée sur leur part hospitalière et la retraite des praticiens hospitaliers est plutôt faible, rappelle le président de la CMH. Pour lui, le développement de l'activité libérale est donc en partie associé au besoin de compenser la faiblesse des retraites.

Augmenter le montant des retraites des praticiens pourrait donc, selon François Aubart, limiter le recours à l'activité libérale.

Les négociations sur la réforme du régime complémentaire Ircantec devraient prochainement être rouvertes et des discussions sont en cours sur les retraites des hospitalo-universitaires, rappelle-t-on.